

via Teams

Début de la séance : 19 h 01 par Charles Saint-Jean qui cède l'animation à Isabelle Delage pour se concentrer sur la prise de notes en l'absence des deux élèves secrétaire d'assemblée.

Membres présents

Charles Saint-Jean, représentant des parents

Julie Blanchette, représentante des enseignants

Martine Pageau, représentante des professionnels

Ronald Jean-Pierre, directeur

Olivier Painchaud-Sinha, représentant des élèves

Anaïs Rinfret-Pilon, représentante des parents

Isabelle Delage, représentante des parents

Richard Pouliot, représentant des enseignants

Mylène Lesage, représentante du personnel non enseignant

Virginie Portes, représentante des parents

Autres

Jocelyn Robitaille, parent

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

a. Constat du quorum (6 membres, dont 2 parents)

10 membres, dont 4 parents, le quorum est constaté.

b. Mot de bienvenue

Mot de bienvenue de Madame Isabelle. Elle souhaite une bonne séance à toutes et tous

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Un parent est présent mais souhaite seulement écouter la rencontre.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 20 JANVIER 2022

Monsieur Saint-Jean s'excuse de ne pas avoir eu suffisamment de temps et d'énergie à consacrer à ce projet, il sera fait sous peu.

5. TRAVAUX DU CONSEIL

a. SORTIES ÉDUCATIVES

Sortie au musée sur les autochtones avec les groupes 3ième secondaire de Monsieur Plante les 19 et 20 avril, l'activité est gratuite.

Approuvée à l'unanimité

b. MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES DU MEC

Le ministère de l'éducation a envoyé les chiffres à l'école. Le MEC alloue 190 315 dollars aux mesures dédiées et protégées. Cet argent sera utilisé pour le parascolaire, les sorties scolaires, le bien-être dans l'école et plus encore. Le conseil d'établissement confirme que le déploiement de l'ensemble de ces mesures vise ces résolutions. Un projet de bibliothèque est en cours pour l'école. L'aide aux devoirs sera jumelée au tutorat

La Signature du président et du secrétaire du conseil sont requises. Virginie Portes est désignée comme secrétaire du conseil et elle signera le procès-verbal du conseil d'établissement du 16 février 2022.

c. SUIVI CODE DE VIE

Il est suggéré que d'ajouter des précisions sur le code vestimentaire. Des exemples concrets et des mises à jour par rapport à la production du code vestimentaire sont demandées. La direction exprime que c'est encore seulement un brouillon, que la rédaction est à peine commencée et qu'il faut faire confiance au comité en place. Il est proposé que l'école donne souvent des nouvelles aux parents et aux élèves sur la production de ce nouveau code vestimentaire.

La direction explique que les dates pour chaque étape sont inscrites dans le document explicatif du nouveau code de vie et vestimentaire et qu'ils sont présentement rendues à la troisième étape. Le code vestimentaire actuel de l'école est suspendu depuis deux mois et jusqu'à nouvel ordre.

Il est rappelé que Robert-Gravel est un milieu de vie particulier à cause de son milieu artistique et que les parents devraient s'occuper du bien-être de leurs enfants. On dit aussi qu'ils ont le droit d'avoir un œil critique sur ce milieu mais qu'ils ne devraient pas aller à l'encontre de celui-ci. L'effet négatif et décourageant des commentaires acerbes de certains sur le sujet du code vestimentaire est rappelé.

On exprime que la direction devrait poursuivre la rédaction du nouveau code de vie et vestimentaire pour les élèves et non pour leurs parents. Robert-Gravel est une des seules écoles à Montréal qui ne possède pas d'uniforme et on souhaite garder cela ainsi.

Un certain malaise avec des accoutrements et façons de se vêtir peut exister, mais il peut aussi être le résultat d'un choc intergénérationnel et d'un choc des valeurs entre les élèves et le personnel de l'école. Mais le travail de la direction et du comité sur ce dossier est respecté par le CÉ.

La direction dit vouloir s'inspirer d'un code vestimentaire comme celui de l'école Georges-Vanier.

Le conseil d'établissement, à l'unanimité, reconnaît le sérieux et appuie la démarche entreprise par le comité de réforme du code de vie et du code vestimentaire.

d. SONDAGE DU CÉ

La consultation du CÉ est une belle occasion de demander aux élèves leur avis sur le code de vie ou les activités parascolaires.

Un questionnaire serait envoyé à leur adresse courriel. Il risque d'y avoir une auto-régulation qui se fasse. Il faudrait que ce soit confidentiel, mais il s'agit d'une belle opportunité.

La direction apporte qu'il y a déjà une consultation au sujet du code de vie et elle n'est pas confidentielle. Les élèves ont déjà eu l'occasion de prendre la parole sur le sujet, ils ont exprimé leurs valeurs. Ce qui est rassembleur chez eux c'est que le code ne soit pas genré, entre autres. On sait ce qu'ils pensent, ça transparait déjà alors il est suggéré de ne pas faire redondance.

On pourrait davantage se pencher sur d'autres aspects comme le journal étudiant et la bibliothèque - Qu'est-ce qui vous manque à l'école ? Que voudriez-vous voir être mis en place à l'école ? La demande pourrait être adressée au conseil étudiant pour connaître sur quoi ils aimeraient être consultés.

Un brainstorm en ligne est suggéré pour qu'au prochain CE on départage le tout. Le document pourrait être partagé dans le drive du CÉ. L'idée est bien accueillie. Quequ'un s'engage à s'en occuper.

Un représentant des élèves prend la parole : Les élèves ont beaucoup d'émotions par rapport au code vestimentaire. Les élèves aimeraient vraiment sentir qu'on les consulte pour vrai et qu'on est écouté, même si un sondage peut avoir l'air redondant à première vue.

6. AFFAIRES GÉNÉRALES

a. CONSEILS DES ÉLÈVES

3 thèmes en lien avec la sexualité, l'identité de genres et la santé mentale ont été abordés. On devait exprimer les problèmes et ce sur quoi on veut se concentrer et trouver des solutions par thèmes. Lors de la dernière rencontre, il n'y avait pas quorum donc on a pas pu prendre position. Mme Pageau et Mme Métivier ont été mises au courant. Une équipe d'intervention sera montée.

b. OPP-FONDATION

Rencontre prévue le 22 février

a. COMITÉ DE PARENTS DU CSSDM

Aucune nouvelle.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance à 20h58 par Isabelle Delage
